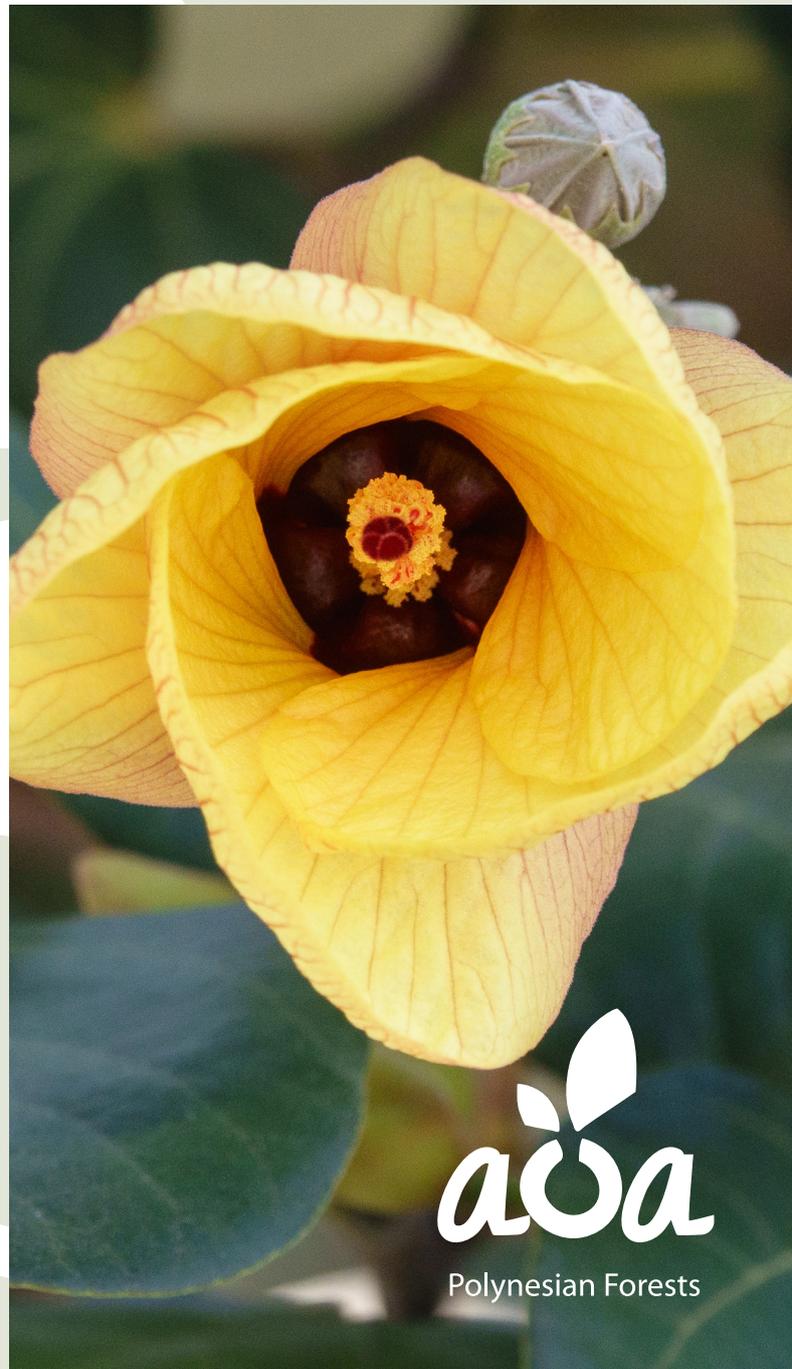




Motu AOA de biodiversité

Te pu'e tinoora o te Motu Aoa



aoa

Polynesian Forests



LE CONCEPT DES MOTUS (ILOTS) DE BIODIVERSITÉ



Polynesian Forests

S'inspirant des communautés végétales présentes dans les forêts polynésiennes, AOA conçoit et met en place des Motus de Biodiversité.

Ces îlots de biodiversité, de surface maximale de 3 000 m², sont composés essentiellement de plantes indigènes et endémiques polynésiennes de toutes tailles, spécifiques à leurs archipels d'origine, plantées selon 3 strates (herbacées, arbustives, arborées) à fortes densités.

Chaque motu est un projet unique car il est conçu selon

3 CRITÈRES PRINCIPAUX :



LES OBJECTIFS DU PROJET

- Embellissement
- Sensibilisation
- Continuation écologique
- Lutte contre les EEE
- Limiter les besoins en entretien
- Favoriser la biodiversité polynésiennes

LA ZONE DE PLANTATION

- Cour d'un bâtiment, jardin, toiture
- Sol rocailleux, pentu
- Infrastructure routière
- Zone en friche
- Zone humide et marécageuse

L'ENVIRONNEMENT ALENTOUR

- Centre-ville
- Zone commerciale ou industrielle
- Quartier résidentiel ou rural
- Contexte écologique particulier



LA POLYNÉSIE FRANÇAISE UN PATRIMOINE TERRESTRE À PROTÉGER



Selon l'ONG « Conservation International », la Polynésie française fait partie de l'un des 36 « points chauds » ou « hotspots » de la biodiversité de notre planète.

Son isolement géographique a favorisé l'émergence d'une végétation unique ayant un taux d'endémisme parmi les plus élevés au monde. En effet, la flore vasculaire indigène compte près de 900 espèces, dont 460 sont endémiques (UICN, 2015).

La biodiversité terrestre du *Fenua* est malheureusement **l'une des plus menacées** de toutes les collectivités françaises d'Outre-mer, en raison d'espèces très localisées avec des effectifs réduits. D'après l'UICN, plus de 360 plantes sont menacées et 118 sont proches de l'extinction.



POURQUOI CRÉER UN MOTU AOA DE BIODIVERSITÉ ?

La dégradation des écosystèmes, le réchauffement climatique et la perte de biodiversité nous affectent tous, directement et indirectement. Agir rapidement est essentiel pour aider la nature à renforcer sa résilience et retrouver un équilibre durable. Les Motus AOA offrent une réponse accessible et efficace, et permettent aux institutions/organisations/particuliers de s'engager dans la préservation de l'environnement tout en maintenant en parallèle leurs activités.

Les Motus AOA de Biodiversité sont conçus pour être des solutions concrètes permettant de répondre aux défis environnementaux auxquels nous faisons face collectivement :



SOCIÉTÉ

- Héritage naturel
- Santé et bien-être
- Education et sensibilisation
- Embellissement de l'espace urbain
- Amélioration du confort visuel
- Lieu récréatif



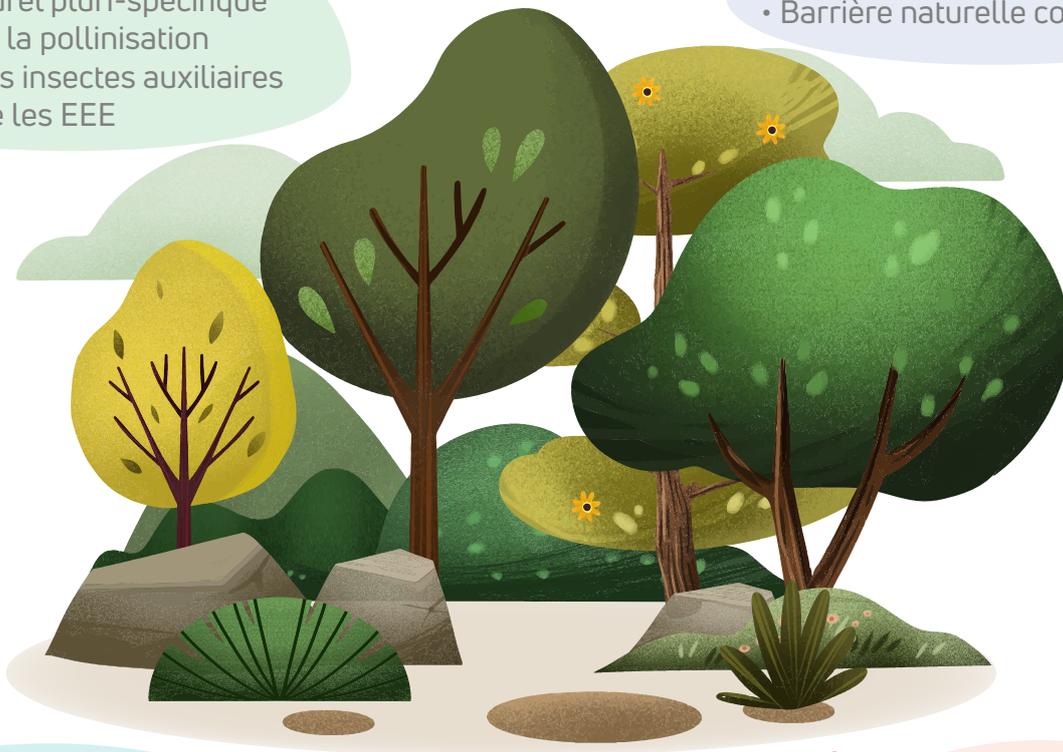
AIR

- Rafrachissement de l'air
- Amélioration de la qualité de l'air
- Absorption des bruits
- Barrière naturelle contre le vent



BIODIVERSITÉ

- Aucun produit phytosanitaire
- Espace naturel pluri-spécifique
- Maintien de la pollinisation
- Maintien des insectes auxiliaires
- Lutte contre les EEE



EAU

- Diminution des ruissellements
- Diminution des inondations
- Amélioration de la qualité de l'eau



SOL

- Diminution des glissements de terrain
- Protection contre l'érosion du littoral
- Désimperméabilisation du sol
- Stockage du carbone



STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

- Développement durable et RSE
- Résilience des écosystèmes
- Attractivité du territoire
- Continuité écologique
- Adaptation et flexibilité



OÙ CRÉER UN MOTU AOA DE BIODIVERSITÉ ?



En milieu naturel :

Vallées, berges de rivières, forêts, zones humides, littoral ...



En milieu urbain :

Espaces non valorisés, friches urbaines, écoles, entreprises, parcs, bords de route, ronds-points, ...



En zone agricole :

Champs, bords de chemins, cocoteraies, berges de cours d'eau ...



COMMENT EST CRÉÉ UN MOTU AOA DE BIODIVERSITÉ ?

Un Motu Aoa de Biodiversité est conçu en 4 étapes :

ÉTAPE 1 : ÉTAT DES LIEUX INITIAL

- Étude écologique du site
- Identification des enjeux locaux
- Analyse des pressions environnementales
- Dialogue avec les parties prenantes

ÉTAPE 2 : PLANIFICATION DU PROJET

- Estimation du budget
- Intégration des contraintes techniques, budgétaires et réglementaires
- Conception des aménagements écologiques
- Mobilisation et planification des collaborations

ÉTAPE 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Travaux préparatoires du site
- Implantation des infrastructures écologiques
- Introduction d'espèces locales et adaptées
- Communication et sensibilisation

ÉTAPE 4 : SUIVI DU PROJET

- Entretien du Motu
- Monitoring et suivi de l'évolution avec des indicateurs
- Communication des résultats
- Valorisation des bénéfices obtenus



Fagraea berteriana
Pua

Arbre indigène



Dicranopteris linearis
Anuhe

Fougère indigène



Glochidion manono
Mānono

Arbuste endémique



Pisonia tahitensis
Puruhi

Arbre endémique

NOUS CONTACTER :

(+689) 87 29 10 00

accueil@aoa.pf

www.aoa.pf